

Entre l'association :	Enseignement & Promotion Agricole de Monteils Lycée François Marty 348 chemin du Mas de Castanié - 12200 MONTEILS											
Représentée par :	Madame Carine GARDES, Chef d'Etablissement											
Et le(s) représentant(s) légal(aux) (parents) :	Monsieur	Madame										
Adresse Code Postal / Ville :												
L'étudiant(e) :	NOM :	Prénom :										
Inscrit en classe de :	BTS <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année - <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année Spécialité : <input type="checkbox"/> ACSE <input type="checkbox"/> TC											
Frais pour 1 ^{ère} inscription	Pour une 1 ^{ère} rentrée dans l'établissement, frais de dossier de 35 € sont demandés avec le retour du dossier d'inscription.											
Nature du contrat	En contrepartie de la dispense des cours donnés à l'étudiant (selon son statut) et pour certains de l'hébergement, le(s) représentant(s) légal(aux) de celui-ci s'engage(nt) à régler la totalité des frais par prélèvement automatique le 10 de chaque mois (pour la période allant de septembre 2024 à juin 2025).											
Modalité de facturation	Le montant mensuel (calculé sur 10 mois) du prélèvement correspondra à : <table border="1" data-bbox="502 929 1476 1086"> <tr> <td>Scolarité</td> <td>146 € / mois</td> <td>Sauf septembre (acompte de rentrée 150 €)</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Hébergement</td> <td>336 € / mois</td> <td>Loyer Appartement T₁</td> </tr> <tr> <td>215 € / mois</td> <td>Loyer Appartement T₁₀</td> </tr> <tr> <td>330 € / mois</td> <td>Internat (loyer+restauration)</td> </tr> </table> <p>Une facture annuelle sera éditée fin Septembre.</p>		Scolarité	146 € / mois	Sauf septembre (acompte de rentrée 150 €)	Hébergement	336 € / mois	Loyer Appartement T ₁	215 € / mois	Loyer Appartement T ₁₀	330 € / mois	Internat (loyer+restauration)
Scolarité	146 € / mois	Sauf septembre (acompte de rentrée 150 €)										
Hébergement	336 € / mois	Loyer Appartement T ₁										
	215 € / mois	Loyer Appartement T ₁₀										
	330 € / mois	Internat (loyer+restauration)										
Frais Communs	Tarification : Frais de scolarité (1315 €) + Cotisations MSA (50 €) + Photocopies (95 €)											
Frais Optionnels	Options Sportives : Moto ou Equitation											
Location appartement	RAPPEL : Le montant du loyer (base+charges) est calculé sur l'année puis réparti sur 10 mois (septembre à juin) voir ci-dessus tarif mensuel hébergement. Un chèque de caution (équivalent à une mensualité) est demandé lors de la remise des clés. Il sera encaissé (début septembre). La caution sera restituée dans le mois qui suit le départ du locataire (après l'état des lieux obligatoire). Toute dégradation ou état de propreté insuffisant fera l'objet d'une retenue (complète ou partielle) de la caution.											
Frais pour Prélèvement rejeté	Si le prélèvement est refusé, le lycée se verra contraint de refacturer les frais bancaires supportés (11,15 € à l'heure actuelle) et de procéder à l'arrêt des prélèvements.											
Départ anticipé	Lettre de démission est obligatoire. Pour la scolarité, tout mois commencé est un mois dû. Pour l'arrêt des prélèvements des loyers, un mois de préavis est demandé.											

Le contrat (renouvelable chaque année) engage le(s) signataire(s) aux règlements des factures émises par le Lycée.

A _____,

le _____

Pour faire valoir ce que de droit.

OBLIGATOIRE

Signature du responsable payeur

**Signature du
Chef d'Etablissement
Carine GARDES**



Voir au verso **Mandat de Prélèvement**



